

GENÈVE LETTRES

Organe de la Société genevoise des écrivains

SOMMAIRE

N° 1

Daniel ANET. Présentation	1
Jean-Pierre LAUBSCHER. Programme d'une éthique	2
Jean STAROBINSKI. Relation complète	10
La rencontre de Chouilly	13

LA LIBERTÉ DE L'ÉCRIVAIN

Daniel ANET, Jean-Pierre LAUBSCHER, André A.E. BALLMER, Liliane BÉTANT, Etiennette CHALUT-BACHOFEN, Ingrid MAZLIAH-BOGNER, Gabriel MUTZENBERG	15
1973: le prix sans prix	32
Rapport du jury du prix 1974	34
Poèmes d'Ingrid M. BOGNER et Anaïs JAQUET	36
Règlement du prix de la SGE	38
Daniel ANET. Nuisance de l'excentrique	40
Statuts de la SGE	41
Liste des membres de la SGE	44

Automne 1974

Prix: 5 francs
4 numéros: 16 francs

GENÈVE LETTRES

Organe de la Société genevoise des écrivains

SOMMAIRE

N° 1

Daniel ANET. Présentation	1
Jean-Pierre LAUBSCHER. Programme d'une éthique	2
Jean STAROBINSKI. Relation complète	10
La rencontre de Chouilly	13

LA LIBERTÉ DE L'ÉCRIVAIN

Daniel ANET, Jean-Pierre LAUBSCHER, André A.E. BALLMER, Liliane BÉTANT, Etienne CHALUT-BACHOFEN, Ingrid MAZLIAH-BOGNER, Gabriel MUTZENBERG	15
1973: le prix sans prix	32
Rapport du jury du prix 1974	34
Poèmes d'Ingrid M. BOGNER et Anaïs JAQUET	36
Règlement du prix de la SGE	38
Daniel ANET. Nuisance de l'excentrique	40
Statuts de la SGE	41
Liste des membres de la SGE	44

Automne 1974

Prix: 5 francs
4 numéros: 16 francs

PRÉSENTATION

Lancer une revue: pour quoi faire?

Une mauvaise pensée romande affirme qu'une telle tentative n'est pas viable. Et pour ne pas soutenir celle qui, tout de même, est projetée, puis risquée, elle lui oppose la concurrence indéniable en force des revues étrangères francophones.

Cependant, de la « Bibliothèque universelle » à « Suisse contemporaine », des « Cahiers vaudois » à « Aujourd'hui », de « Présence » à « Action et Pensée », de la « Semaine littéraire » à « Ecriture », nous n'avons pas été pauvres en revues littéraires — et j'en passe. C'est elles, plutôt, qui ont été pauvres en lecteurs assez nombreux et fidèles pour leur assurer longue vie. Toujours cette mauvaise habitude romande de voir venir, de ne pas s'emballer, de mesurer sa confiance avec prudence.

Tout cela, nous le savons. Aussi « Genève-lettres » part-elle avec un certain handicap de modestie. Nous voulons d'abord donner aux membres de la Société genevoise des écrivains un lien plus réel, un moyen de se connaître et de s'exprimer.

Mais nous visons aussi ce public pour lequel tout écrivain travaille, si retiré qu'il se veuille dans sa création. On n'écrit jamais pour personne.

« Genève-lettres » doit nous représenter, justifier notre prétention à une place plus large dans la vie de la cité. C'est pourquoi nous prenons pour loi l'ouvrage bien fait. Nous nous engageons ainsi à choisir et à publier des œuvres de bonne venue.

Daniel ANET.

P.S. — Ce numéro initial doit être pris pour ce qu'il veut être plus encore que pour ce qu'il est. Une équipe rédactionnelle se constitue et appelle à la rejoindre ceux qu'une telle entreprise intéresse. Pour l'instant, son adresse est celle de la SGE: 4, rue John-Rehfous, 1208, Genève. C.C.P. 12-3388.

PROGRAMME D'UNE ÉTHIQUE

Dans le droit fil du nouvel esprit que définissent les statuts de la Société Suisse des Ecrivains (SSE), l'Association des Ecrivains Genevois (AEG) est devenue, en 1973, la Société Genevoise des Ecrivains (SGE) dotée de nouveaux statuts et d'un nouveau comité. Section de la SSE résolument ouverte à tous les écrivains genevois d'origine, natifs de Genève ou habitant la région genevoise, sa nouvelle formule suscite un tel courant d'espoir que les assemblées et les réunions sont toujours fréquentées largement et que les adhésions enregistrées par le comité à chaque séance portent déjà loin au-delà du nombre cent l'état des membres actifs. On peut estimer, à ce propos, que le plafonnement ne sera pas atteint avant la deuxième centaine! Cette estimation n'est pas excessive car elle résulte d'un simple regard sur la vocation intellectuelle de la Cité de Genève. Les organismes internationaux et les institutions si diverses qui siègent en notre République ne se contentent pas de fixer à leur service que de gentilles dactylos! Chance, charme, privilège et fonction universelle de cette petite ville de Genève dont le nom (hors les commodités locales...) ne monte aux lèvres des habitants de la planète qu'associé à l'idée de paix et de construction d'un monde plus intelligent. Et même si cela n'était qu'utopie, quel piètre sens de leur responsabilité sociale avoueraient ses écrivains s'ils refusaient d'y croire? C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer l'adhésion en cours d'une quarantaine d'écrivains travaillant aux Nations Unies. Observons enfin que les Français limitrophes commencent à nous connaître, donc à s'inscrire. On voit ainsi que la SGE s'ouvre sur le monde entier et qu'elle s'apprête à donner un reflet assez général de la communauté des écrivains.

C'est aussi pourquoi il semble nécessaire d'énoncer quelques définitions, principes, fonctions et concepts relatifs à la nouvelle raison d'être qui anime la SGE. Et de rappeler, par quelques grands coups de la hache et du soc, que nous avons beaucoup à défricher.

Finissons-en d'abord avec cette affaire du critère de qualité qui présidait à l'admission des nouveaux membres au sein de la défunte Société des Ecrivains Suisses (SES). D'aimables et respectables aînés regrettent en toute bonne foi l'abandon de ce critère, certains parlent de prime à la médiocrité,

à la facilité, au mauvais goût, à la discourtoisie et pronostiquent de sombres apocalypses. Nés aux lettres dans le climat de cette règle, plus fixés à leur œuvre que sensibles aux nouveaux orients des nouvelles générations, il est compréhensible et pardonnable que leur esprit renâcle à discerner comment ce principe était arbitraire dans son application. Nul ne devrait ignorer que nul n'est infallible... Et pourtant, sous l'ancien régime, des écrivains jugeaient souverainement leurs pairs! Tel roi, tel royaume? En matière de création du langage, qui peut trancher? Qui peut décréter que tel farfelu, tel brouillon, tel agité, tel pouilleux, tel sauvage, tel pion ne sera jamais visité par le Verbe? Faut-il admettre que tout est dit? que les canons de formes et de fond sont fixés à jamais? N'est-il pas limitatif, contradictoire et suspect de s'ériger en juge souverain pour encourager le développement des lettres?

On sait aussi que les auteurs à la mode ne sont pas nécessairement des créateurs de haut vol. On a vu assez souvent que l'authentique nouveauté reste cachée plusieurs années en des ouvrages qu'aucun critique ne sait lire pleinement, ou ne veut le savoir... Chaque auteur nouveau sollicite un nouvel apprentissage de lecture, mais qui peut tout accueillir? tout assimiler? Qui oserait s'affirmer capable de situer immédiatement chaque œuvre nouvelle? d'en révéler objectivement ses nauds définitifs de significations? Les créateurs eux-mêmes n'en savent guère plus, qui demeurent obsédés, torturés, blessés, enclenchés par leurs échecs, leurs angoisses d'assauts dans l'inconnu, leurs démêlés de sensibilité avec l'idiome, leur volonté de grammaire absolue, leur potentiel d'incommunicable et maintes autres souffrances d'effort, sans compter les multiples misères du quotidien et de cette extravagante machine de chair qui prétend servir de support à notre vie et qui ne cesse de rechigner ou de trahir. Alors, qui jugerait quoi? L'aventure d'écrire n'est pas une affaire de routine.

Rien ne préside au renouvellement des genres et des valeurs que les appels des masses et les réponses des vocations. Et tant que les cheminements de la création resteront mystérieux, tant que gens et monde seront capables du moindre changement, rien ne permettra d'affirmer qu'un être habité par le démon d'écrire ne porte pas en son cœur la rare perle d'un chef-d'œuvre. Par conséquent, il suffit d'un livre, d'une pièce radiophonique ou télévisée, d'un scénario de film, d'une traduction littéraire pour devenir membre actif de la SSE, ou associé, sur présentation de manuscrits, pour ceux qui attendent la naissance de leur premier ouvrage, ce qui incite à intégrer plus de jeunesse. La définition du mot « écrivain » s'est donc élargie.

Sous l'ancien régime, on faisait une demande d'admission, on devait présenter plusieurs œuvres, sans garantie d'être admis. C'était une prime à la maturité et au bon ton. Mais il s'agissait de plaire... c'était donc aussi les mœurs du conformisme et de la vanité. Cela n'implique pas que les membres étaient tous conformistes et vains. Seul ici est concerné l'esprit de la loi abolie. N'oublions pas qu'il suffisait d'une vilaine humeur tenace pour que reste aux orties de l'isolement un poète, un maudit, un asocial, un malade, un réfugié.. La dialectique du silence et des interprétations fallacieuses ne manque jamais d'arguments, fournit tous les prétextes. Un jugement de classe orientait le choix général, encourageait les manœuvres d'antichambres et les échanges de « bons » procédés. Ainsi donc, la société groupait une omniprésente majorité de membres provenant du même milieu, fonctionnait en circuit fermé et n'était plus qu'un alibi au pouvoir quasi exclusif et négatif des partisans d'un monde aussi clos à la vie que forclos du progrès.

Les initiés voudront bien excuser ce rappel du passé, ici donné comme un plan de situation de notre ligne de départ, ou charnière de la page tournée... Mais l'information manque à nos jeunes membres, précisément ceux qui ont adhéré en toute simplicité, par jouissance de ce droit nouveau à l'adhésion qui offusque les passéistes. Nous voici donc bien ouverts, trop selon certains aînés qui craignent les encombrements d'éléments peu sérieux et bavards, ou d'imposteurs, ou de naïfs toqués du stylo sans autre talent que de singerie, de bêtise, de songes-creux et de tout ce ridicule qui affecte les sportifs en chambre, les prima donna de petits salons. C'est en effet un danger de route, mais non un défaut de constitution. Aucun régime n'étant parfait, nous avons choisi celui du moindre mal : il vaut mieux supporter quelques présences creuses plutôt que de risquer un seul refus abusif. Dans un système ouvert, non autoritaire et gouverné honnêtement, les faussaires ne sévissent guère, se démasquent assez vite et s'éliminent d'eux-mêmes par simple constat de carence ou à la suite d'un psycho-drame qui leur fait perdre la face sans pardon. Observons enfin que la SGE est jeune, qu'après quelques mois d'exercice l'appareillage et les mœurs ne sont pas encore exactement placés, ni tous créés et que de surcroît il faut liquider une fort confuse hérédité de grognes, de papotages Café-du-Commerce, de mesquinerie autodestructrice et autres séquelles de misère qui masquent et chicanent un brin l'effort de fond induisant à l'éclosion du nouvel esprit de corps que nous voulons établir.

Il s'agit aujourd'hui de construire un régime nouveau, sans rois ni papes. Régime de lumière franche, d'efficacité collective, où la présidence n'est pas

un honneur particulier, mais une fonction de paisible ralliement, de contrôle général, un instrument de compréhension mutuelle, de rapprochements caractériels, un garant de propriété et de respect. On conviendra qu'avec la vive sensibilité qui hante les gens de lettres la pratique de ces devoirs de fonction éprouve assez rudement la solidité nerveuse... C'est le risque accepté de ce jeu que les écarts de feu lèchent un peu les paumes qui protègent la flamme.

Ainsi, nous entendons qu'au sein de la SGE le jugement individuel ne porte pas ombrage à l'état de confrère et que la multiplicité contradictoire des goûts et des croyances sache tempérer ses ardeurs devant la raison d'existence du groupe. Il serait faux de ressentir l'institution née de cet esprit de tolérance comme un laminoir des volontés, un embrigadement des personnes, une officine de « récupération » des pensées. Il s'agit, au contraire, d'aider à l'épanouissement, d'offrir à chacun l'occasion de poursuivre et d'enrichir le dialogue intérieur au niveau d'une collectivité non restreinte et plus réceptive, plus chaleureuse, mieux avertie que le commun des citoyens. Car si l'art d'écrire s'opère en conclave solitaire, osons avouer que l'écrivain actif est gros consommateur de réponses critiques : légitime besoin de salubrité contre les fantasmes et autres avatars de ghetto provenant de la réclusion créatrice. De même il est faux de prôner cet isolement d'atelier jusqu'à s'éthérer dans l'abstraction de tour d'ivoire ou de tomber dans l'exclusive sociale des vieux éléphants au caractère aigri et dominateur, pachydermes bouffis de sur-moi... comme si une diaspora totale des écrivains était constructive, alors qu'elle ne profite qu'à l'obscurantisme. Bref, ces misanthropies contredisent l'acte d'écrire.

Nous sommes tous complices dans la curiosité de vivre. On doit comprendre qu'il existe une grande communauté du verbe qui englobe toutes les opinions, où les écrivains se fréquentent aussi civilement que leurs œuvres se cotoient et se mélangent dans les bibliothèques, quand elles ne se combinent pas dans les esprits... (Voir encore l'image d'un dictionnaire universel qui serait capable, sous forme d'ordinateur, d'offrir constamment tous les mots et toutes leurs définitions, ce qui n'est pas exactement l'objet habituel des lexicographes.) On doit comprendre que chaque artisan du verbe fait partie de cette communauté, comme chaque citoyen fait partie de la Cité, ou comme chaque humain fait partie de l'Humanité. C'est à ce niveau de ralliement, qui va dans le sens de l'histoire, que la SGE trouve sa pleine respiration. Simple affaire de comportement social, de responsabilité assumée, où les exaltés y gagneront en densité à devoir corriger quelques réflexes bizarrement conditionnés... Attaquer l'idée n'empêche pas de respecter l'être ; les intoxications de l'actualité nous

obligent à le répéter... Disons que la SGE n'est pas un lieu d'affrontements mais de confrontations. Terrain neutre, interdit aux pugilats d'enfants de la Cour Saint-Pierre contre voyous de la Rue Rousseau, avant d'entrer en séance on dépose les armes au vestiaire. Les règlements de comptes politiques ou personnels se liquident hors du cadre SGE dont le rôle est de constituer pour chacun de ses adhérents, actuels, virtuels et futurs, un dénominateur commun généreusement tangible. Plutôt agent de conciliation, la SGE ne saurait devenir un champ clos du genre Pré-aux-Clercs, ni un instrument de terrorisme intellectuel aux ordres d'une faction philosophique ou d'une entente martingale d'affairistes du verbe et autres trafiquants d'illusions qui ne croient, en matière de progrès, qu'à leur prospérité financière. Il s'agit de favoriser la circulation des idées, non d'encourager la falsification des arrivistes, ni la discutaillerie aminedadaïste... Il s'agit d'une immense et perpétuelle recherche collective à laquelle tout concourt, y compris les âneries des médiocres, l'injure des révoltés, les sophismes des faussaires ou les paradoxes des illuminés. Il s'agit donc d'instituer la qualité de nos rapports internes sous l'égide intelligente de la tolérance et du respect mutuel des pensées, des rêves, de l'expression, et pourquoi pas d'une fraternelle patience (ou impatience...) devant les erreurs patentes? Le monde a trop souffert d'ukases.

La bêtise n'est pas une philosophie... et l'impasse des uns fait souvent le malheur des autres. Voilà ce que nous pourrions inscrire au fronton de notre maison de campagne.

Nous vivons un siècle de grand virage, deux ères s'interpénètrent, tout change de plus en plus vite, tout bouge et vire, tout se bouscule et bascule, rien donc ne respire hors de ce drame et les écrivains moins encore que ses acteurs, écrivains qui souvent jouent leur vie pour une idée qu'ils ont à peine réinventée... Radeaux sans boussole, charriés d'un tourbillon à l'autre, abandonnés à l'écume, perdus entre les gros et boueux bras de l'énorme fleuve nommé Histoire. Solitudes, clivages de flair absent, d'oreille fausse, de vision gauche, de main gourde, chaos affectif, blocages infantiles, déceptions coriaces, désespoirs n'épargnent aucunement les écrivains, ni leurs sinistres conséquences de faiblesses, maladies, folies et jusqu'à ces longs appels du trépas où le suicide semble une joyeuse délivrance! Affreux résultat d'une idée qui a manqué, un mot catalyseur, le conseil d'une expérience à tenter, un regard, une bourrade amicale, même une savoureuse engueulée, sinon le sourire d'une candide jeunesse, la chaleur d'une âme, le galbe d'un rêve, la palpitation d'un corps...

Or cela, aujourd'hui, est un des services que l'adhérent doit avoir banalement une chance de trouver dans la fréquentation d'une société d'écrivains dûment structurée, et non plus seulement quelques vulgaires paliers de carrière ou commodités de compensation. C'est en cela aussi que doit consister aujourd'hui l'orientation de l'encouragement à la vigueur du patrimoine culturel, et non plus seulement de ces charités douteuses qui sont octroyées aux malicieux qui savent les quémander. L'exercice de la vocation d'écrire n'est pas une amusette, et les auteurs ne sont pas les moins vulnérables à la sauvagerie du siècle.

Il est trop facile de verser des larmes de crocodile sur les misérables tragédies de nos suicidés. Effet rhétorique de pochard qui émet ses mots avant que de commettre ses idées, s'il parvient à cette grâce... n'insistons pas. Mais cela passe du grotesque à l'immonde quand ces propos sont repris à froid par des pions qui se permettent de les proférer sur l'air de « si-j'avais-su »... Allons donc, bonnes gens, comme si vous ne saviez pas qu'en cet univers de chute libre « on-ne-sait-jamais »! Vous avez l'outrecuidance d'évoquer le sort de ces désespérés sans intégrer dans vos raisonnements que cette solution de continuité hante un grand nombre de ceux qui vivent encore et que votre attitude carriériste, vos silences courtoisants, votre doctorale malfaisance contribuent souvent à les induire au pire. L'écrivain vivant vous gêne parce qu'il peut évoluer et vous contredire. Vous ne fréquentez vos jurys et comités que pour justifier vos morgues de croque-morts. On parle culture, idéal, jeunesse, nouveaux talents, progrès social, ou patrie, patrimoine, valeurs éternelles, mais dans le fond des intentions il ne s'agit que de vulgaire profit. Tout cela n'est qu'alibis de crabes. Malheur à l'égaré qu'anime une fin avouable! Et mort à ceux qui dénoncent le scandale! (Ma chance : ce danger excite mon esprit...) Enfin, l'ivraie chassant le vrai, trop de bons éléments désertent ces lieux que dénature une comédie qui les écœure. Qu'on me pardonne quelques raccourcis d'élégance, je renonce à plonger dans la fange. Qu'il suffise de conclure que je n'ai pas constitué mes dossiers sur la lune. Par ailleurs, je tiens à préciser que nul n'est mis en cause personnellement. Il s'agit ici du théâtre séculier, j'incrimine des mœurs, donc des personnages, non des personnes, nuance. Car je garde espoir que les personnes observées en mon atelier clinique oseront changer de personnage dans la vie sociale. La personne touche à l'être dont l'idée signifie un personnage, or le respect dû à l'être ne saurait m'interdire de miner l'idée ni d'allumer la mèche. Et puis Rastignac n'est pas un écrivain

On voit mieux à présent comment le critère de qualité était surtout une

affaire de pions enhardis par déformation professionnelle autant que motivés par leur mystification d'arrivistes. Aujourd'hui, les temps de l'étouffement arrivent à leur terme. Le pion ayant perdu son pouvoir pervertisseur sur les organes de la République des Lettres, un nouveau système de valeurs se crée. Et Genève, par ses traditions de Cité franche, par la richesse et la diversité de ses auteurs, offre un terrain de première grandeur à la culture de ces nouvelles valeurs. Chacun est concerné. On doit comprendre que la SGE est l'appareil centralisateur d'une confédération d'individus responsables. Elle sera ce que nous en ferons. Son heure n'est plus à l'abstention, ni aux dissensions, mais à la construction collective d'une institution efficace. Je pense à Jean Starobinski, Jeanne Hersch, Berchtold, Morier, Mützenberg, Gigon, Stierlin, Rougemont, Muehlethaler, Dimitrov, Cohen, Babel, Anet, par exemple, qui abattent un labeur quotidien de titans, qui savent ce qu'ils peuvent aussi bien qu'ils voudraient pouvoir plus souvent ce qu'ils savent, mais qui n'ont pas un jour à perdre à des gamineries. Il n'est donc pas question d'organiser une mafia de la revanche des médiocres, ni d'abolir le jeu normal de la sélection naturelle, mais il faut assainir le climat littéraire, il faut le rendre tonique. Non par charité de bonne conscience, mais par solidarité confraternelle. Il faut ouvrir les portes à toutes les musiques, ouvrir les fenêtres au grand large de tous les soleils. Il faut un programme de lumière totale, un souple cadre qui stimule chacun à trouver ses propres chances de fruit mûr. Equilibrer les têtes en réchauffant les cœurs. Pousser au vertige, à l'aveu et aux découvertes du dépassement... Aider le révolté à devenir un révolutionnaire lucide, le réactionnaire à devenir un conservateur intelligent, et l'indifférent à prendre conscience des raisons (ou déraisons) de son indifférence. Car l'essentiel est de neutraliser la morbidité de l'inertie des pensées stagnantes : un collégien hâtif proclamerait volontiers qu'il faut assécher les marais pontifes...

Propreté, efficacité, universalité, constituent le faisceau de volonté qui soutend l'action directrice de la SGE. Il ne faut plus permettre aux mesquineries du quotidien de nous faire oublier que la Cité de Genève est une des capitales du monde, ni que la SGE est au service propre de tous les écrivains de la Cité ou vivant dans la Cité. Si ce régime de fonction noble tend à désarmer les vipères, à dissoudre le terrorisme des clans, à neutraliser les cabales de chapelles, à ouvrir de fortifiantes communications entre les générations et les vérités, il n'empêche pas que se constituent au sein de la SGE des groupes d'affinités artistiques, philosophiques, professionnelles ou autres jouissant de

plein droit et à leur gré des opportunités de la société. Encourager à la création, c'est mettre en place des instruments pratiques, non des étouffoirs. C'est orchestrer des manifestations qui accélèrent la circulation des idées et contribuent à les préciser, non lancer des pétitions exutoires dont le plus évident résultat est de dresser les uns contre les autres quand il faut se mieux connaître les uns les autres, se faire connaître, se faire aimer... Rien ne doit être négligé de ce qui participe à la création pure, de ce qui incite au renouvellement des valeurs. De même, il appartient à la SGE de faire respecter la vocation et la dignité de l'écrivain dans la Cité. La vocation de ses devoirs, la dignité de ses droits. Il s'agit là d'une élémentaire obligation sociale envers la Cité, dont le corps des écrivains, accepté ou récusé... forme la principale conscience. C'est donc démontrer que la SGE est d'utilité publique.

L'adulte ne revendique pas, il invente, il crée, il bâtit. L'abjection de l'écrivain courtisan doit disparaître qui galvaude son talent. animateur des esprits, alibi nulle part, l'écrivain majeur est un responsable, donc un patron. Voici posée toute la question. Car le stylo est aussi un stylet...

Jean-Pierre LAUBSCHER.

Tu n'auras pas, cher Jean-Pierre Laubscher, de sitôt achevé de te définir en cherchant la juste définition de notre art et métier d'écrire. Tes propos susciteront discussion et controverse; donc éclaircissements et prises de position. Actes salutaires. La rigueur que tu mets à ta recherche, le plaisir lucide et presque douloureux que tu éprouves à obtenir que les mots servent de toute leur force l'ambition de dignité intellectuelle et morale où tu vois le but suprême du devoir d'écriture marquent bien, sur la muraille jamais achevée des lettres, le haut niveau seul désirable. Que chacun, ici, s'en explique, faisant sa partie dans notre drame paradoxal qui se joue entre ces extrêmes: l'écrivain ne peut pas vivre seul — l'écrivain ne peut pas ne pas vivre seul.

D. A.

RELATION COMPLÈTE

à Michel Butor

Le mot français *relation* porte en lui des sens multiples, que les lexicographes n'ont pas eu de peine à inventorier. Je voudrais ici prolonger leur travail: les acceptions qu'ils juxtaposent, pourquoi ne pas tenter de les lier les unes aux autres, selon les moments d'une progression nécessaire? Pourquoi ne pas tenter de les mettre *en relation* les unes avec les autres? Ce serait obéir aux injonctions du mot lui-même. Et puisque dans l'une de ses acceptions au moins le mot désigne une forme d'activité littéraire (la *relation de voyage*), l'on est assuré que cette tentative de *mise en relation* des divers sens du mot *relation* aura quelque chose à nous dire sur la littérature, même si la portée de l'entreprise intéresse aussi bien la connaissance, et peut-être l'existence humaine en sa généralité.

I. Je choisirai un point de départ arbitraire: la *relation-avec*, la *relation-à*, c'est-à-dire le lien qui m'attache à l'objet de mon attention, de mon intérêt, de mon désir. Point de départ supposant un monde antécédent, qui m'a formé, dont les apports ou les obstacles m'ont permis de me faire moi-même, et au sein duquel j'étais des lieux, des choses et des êtres privilégiés, auxquels je *tiens*. Cette première relation appartient (comme on aime à dire) à l'ordre du vécu, de l'existence, de l'expérience. Entendons par là que j'y suis voué bon gré mal gré, que rien ne peut m'y soustraire, et que, si particulière que soit pour moi la forme prise par cette relation, je partage le plus généralement, avec tous mes semblables, la nécessité d'en passer par là pour être qui je suis. Cette relation est plurielle: elle inclut aussi bien le milieu auquel je me réfère inconsciemment, que les figures chères en qui (selon le vocabulaire de la psychanalyse) j'ai investi mon amour: elle s'accroît de tout ce que retient ma curiosité, de tout ce que vise mon appétit de voir et de savoir.

II. Quel degré d'intensité, de nouveauté ou de richesse, la *relation-avec* doit-elle avoir atteint, pour que naisse le désir de la redoubler et de la prolonger en la disant, en faisant rapport *sur* elle? On peut théoriser à l'aise à propos du moment où la *relation-avec* donne lieu à la *relation-sur*. On peut se demander si l'initiative de la *relation-sur* naît simplement du trop-

plein de la *relation-avec*; s'il faut encore qu'intervienne un retour réflexif, une distance consciente. A tout le moins pouvons-nous être assurés que la *relation-sur* n'est possible qu'au moyen d'un langage, à l'intérieur d'un discours et par la mise en œuvre de matériaux « expressifs ».

Dans l'ordre de la connaissance, tel est bien la succession des moments générateurs. En tout acte cognitif, le point de départ se trouve dans la *relation-avec*: contact vécu, expérience du rapport spontané. C'est sur le contenu de cette première relation que s'élabore la *relation-sur*: celle-ci n'est primitivement que l'essai de donner forme à ce qui a été éprouvé dans le lien immédiat. La *relation-sur* se veut adéquate à l'événement, ou à la série des événements de la *relation-avec*. Mais en la disant, en lui conférant structure formelle, en s'efforçant de la reproduire ou de l'expliquer, le « rapporteur » (le « relateur ») se mesure aux exigences propres du langage qu'il adopte; il se voit obligé de renouveler, de modifier, de remettre à l'épreuve la *relation-avec* initiale. Un va-et-vient s'établit entre l'expérience du rapport, et le rapport sur l'expérience, qui réclame son organisation propre.

III. Le résultat de la *relation-sur* est au moins double, et pour exprimer ce résultat, le français peut à nouveau recourir à la notion de *relation* (ou de rapport). L'objet sur lequel il est fait rapport révèle, dans son être même, un aspect complexe, un tissu de relations internes: à bien des égards, c'est là ce qu'on peut nommer la structure. Ainsi la *relation-avec*, suivie par la *relation-sur* l'objet, conduit à relever des *relations-dans* l'objet, à les décrire et les inventorier. La constatation ainsi objectivée devient communicable: elle peut circuler, elle peut être confrontée. Certes, elle court le risque de perdre de vue la qualité « existentielle », parfois le trouble qui caractérisait la *relation-avec* initiale, et il est nécessaire — par la mémoire ou l'expérience renouvelée — de l'y rappeler. La *relation-sur*, apte à saisir et à solidifier la *relation-dans*, peut passer de bouche à bouche, de main en main: c'est un lien transmissible. (En substituant ici, à « relation », le mot quasi synonyme de *rapport*, on verrait pointer une acception économique: produit d'un arbre, d'un champ, d'une chose louée. Le mot désigne ce que l'on « retire » d'un objet, d'une possession individuelle ou collective, — ce qui en *revient*). Si la relation s'arrêtait en ce point, elle ne serait presque plus relation, elle se solidifierait en un nouvel objet parmi les objets.

IV. Mais si objective et si impersonnelle qu'elle se fasse, la *relation-sur* ne peut éviter de se structurer et de s'organiser en fonction du lecteur (ou du spectateur) auquel elle se destine. De façon plus ou moins avouée, la *relation-sur* est une *relation-pour* quelqu'un. Nous voyons reparaître ici un aspect « existentiel », prenant en charge tous les moments antécédents pour les transmettre à un destinataire. La *relation-pour* achève le déploiement du spectre sémantique du mot, et confirme, après le moment obligatoire de l'objectivation, la nature essentiellement intersubjective de toute relation complète. En même temps que s'achève un grand acte relationnel, on voit renaître et recommencer la relation. Car le destinataire vers qui s'est dirigée la *relation-pour*, se trouve, lui, dans la situation première, — celle de la *relation-avec*, d'où nous étions partis. Et nous comprenons, dès lors, que notre point de départ n'était pas un commencement absolu. Toute *relation-avec* prend le relais d'une *relation-pour* qui la précède et la suscite. Toute relation apparemment *inaugurale* est réponse à une *relation-pour* antécédente.

Ai-je décrit seulement les étapes de l'œuvre critique? N'ai-je pas, du même coup, donné la définition possible de l'œuvre littéraire dans sa portée la plus large? Et ne pourrais-je pas tenter d'affirmer que toute notation, en littérature, consiste à modifier ces relations, une à une, ou toutes ensemble, dans leur jeu singulier et dans leurs *corrélations* réciproques?

Jean STAROBINSKI.

LA RENCONTRE DE CHOULLY

« Au mois de mai, nous irons saluer le printemps à notre maison de campagne » disions-nous dans l'invitation lancée à mi-avril, conviant les écrivains à se retrouver, le samedi 4 mai toute la journée au Centre d'études sociales et de loisirs sur la colline vigneronne jusqu'aux pieds de laquelle, comme une robe, s'étaient les plis vallonnés, boisés, labourés, traversés d'un fleuve, bordés de montagnes, de la campagne genevoise.

Ils sont venus quatre-vingt; en famille ou en solitaire, amoureux neufs ou anciens, à cheval ou en voiture, ou sinon par le train de Satigny.

On les vit se détendre de leurs crispations laborieuses, se défaire de leurs solitudes créatrices, oublier qu'ils avaient appris à être timides, ne plus savoir qu'ils voulaient jouer leur personnage, et dériver par groupes cordiaux, rieurs, blagueurs, dans le parc de majesté sylvestre. Le vent bleu et blanc venu tout exprès du sud-ouest dans une mousse de soleil chassait toute mélancolie, les fleurs de la vigne avaient l'odeur d'un corps chaud de femme, celles des marronniers la suçaient à

merveille; et la vaste maison solidement enracinée, leur faisait bel accueil.

Un mot sur elle, en passant: c'est grâce aux ouvriers du bois et du bâtiment qu'elle est sauvée, la vieille maison. Depuis quelque dix ans, ils en ont fait leur centre et l'ont restaurée comme savent le faire ceux qui sont du métier. Puis ils l'ont ouverte aussi aux gens d'autres métiers et finalement à nous, ouvriers du verbe. Parce qu'il n'est pas de séparation réelle entre les hommes et les femmes engagés dans la création continuelle du monde depuis le jour de la première parole, depuis la première goutte de lait du sein d'Eve.

Ainsi le haut-lieu de Chouilly est sauf du cancer du lotissement pour nantis. Les ouvriers l'ont emporté sur les spéculateurs.

Le premier cahier de GENÈVE-LETTRES offre les contributions que nous entendîmes, ce jour-là, après le déjeuner, sur le thème proposé: « La liberté de l'écrivain ». Les débats qui s'ensuivirent n'eurent rien d'académique. Et comment l'eussent-ils été, dans la gaie ambiance soutenue encore par

les tableaux de belle venue que Liliane Ménétrey et Gérard Liardon avaient suspendus aux murs de la salle ? Leur niveau fut à la bonne hauteur grâce à la présence et aux interventions pertinentes de M^{me} Lise Girardin, Conseiller administratif de la Ville de Genève chargée des Beaux-Arts et des Lettres. Au café, déjà, après l'annonce que « Le Prix était sans prix », elle voulut bien approuver le jury de s'être montré d'une sévérité surprenante peut-être mais marquant le désir que nous avons de travailler à la qualité de l'œuvre littéraire. Elle suggéra aussi que les moyens soient trouvés de récompenser, par exemple, la première pièce d'un auteur jeune. De même devrait-on donner leur chance à ceux qui écrivent pour le théâtre radiophonique ou télévisé. Enfin,

elle émit l'idée qu'à l'avenir une entente intervienne entre notre Société et le cartel des théâtres professionnels, aux termes de laquelle la pièce que nous aurons couronnée sera jouée par l'un d'eux.

L'après-midi, alors que les conversations s'animaient à propos de la liberté de l'écrivain, M. André Chavanne, Conseiller d'Etat, notre Ministre de la Culture, vint s'asseoir parmi nous sans autre protocole et donna son avis dans le style direct et cordial que nous aimons chez lui. Il sut dire très bien que l'écrivain n'est vraiment libre que si la liberté est le bien commun de tous et que sa responsabilité est grande à l'égard de ce bien.

Le soleil était déjà très oblique dans les feuillages quand on se sépara.

LA LIBERTÉ DE L'ÉCRIVAIN

Daniel Anet

Au commencement, la liberté est *séminale*, comme celle de la graine dans le sol. Elle contient déjà toutes les formes et toutes les valeurs qu'elle jettera hors du sol au moment où l'appel de la vie éveillera les premiers actes de la croissance.

La liberté est alors *insurrectionnelle*. Car la graine rompt le sol, s'en libère et surgit, s'étant muée en un être nouveau. Son apparition modifie le monde en lui ajoutant une forme; un corps de feuillage donnant son supplément d'ombre; un corps de fleurs voué aux fécondations et aux migrations des graines.

L'écrivain, semeur d'idées — abstraites ou figurées — est un lanceur de graines. Il faut qu'en lui d'abord vive la liberté qui animera ses actes. Il doit être libre à l'égard de lui-même, indépendant des modes de vie coutumiers de son époque. Il ne s'enferme pas tout entier dans sa création, mais se garde libre de changer son style ou son angle de vue. « Non d'Athènes, mais du monde » disaient les Grecs. C'est un peu cela. Surtout à l'égard de l'Athènes intérieure, ce temple secret que nous élevons à nos divinités littéraires.

Au jugement d'Albert Camus, « les vrais artistes ne méprisent rien; ils s'obligent à comprendre au lieu de juger. Et s'ils ont un parti à prendre en ce monde, ce ne peut être que celui d'une société où, selon le grand mot de Nietzsche, ne régnera plus le juge, mais le créateur, qu'il soit travailleur ou intellectuel ». (Discours de Suède.)

Dans cette mesure-là, l'écrivain est un partisan. Mais on voit avec quelle indépendance à l'égard des partis engendrés par les collectivités pour les besoins de leur politique. Libre même des modèles qu'il se donne et des doctrines qu'il inspire comme de celles qui l'inspirent, il prend parti sur toutes choses, actes ou idées. Mais il ne leur subordonne pas sa liberté.

Dans l'instant qu'il crée, il est seul et libre. Mais il le fait pour agir sur autrui et l'engager dans des actions qui se résument à la reconnaissance et à la défense de la beauté. Cela n'est possible que s'il s'engage en tant que partisan de cette beauté. Albert Camus l'affirme : « la beauté, même aujourd'hui, surtout aujourd'hui, ne peut servir aucun parti ; elle ne sert, à longue ou brève échéance, que la douleur ou la liberté des hommes ».

Ce parti-là est le seul dont l'artiste ne puisse jamais se dégager à moins de renoncer à sa vocation. Mais c'est qu'alors elle n'est pas réelle. De tous autres partis qu'il prend, accepte ou suit, il doit savoir se dégager si d'y rester compromet son travail créateur. Choisi le chemin, il le suit les yeux ouverts, sûr de le quitter s'il voit qu'aller jusqu'au but où il mène serait trahir cette liberté qui est son air respirable.

Sa vocation est d'offrir à ses contemporains un miroir où ils se découvrent, se contrôlent, reconnaissent leurs faiblesses et leurs forces. Il exprime leurs espoirs. Il est, selon l'état du procès de l'homme contre son temps, témoin de l'accusation ou témoin de la défense.

Sans liberté, il n'est pas d'écrivain. Son premier rôle dans la société est de lui faire reconnaître cette condition vitale — même s'il agit contre elle en faveur d'un modèle qui n'existe pas encore et qu'il construit. Car, dit Albert Camus, « l'art est une révolte contre le monde dans ce qu'il a de fuyant et d'inachevé ».

Cette révolte est menée pour la liberté. Au service de la tyrannie, l'art périt bientôt sous des normes étrangères à sa nature et dictées par les seuls intérêts politiques du tyran. L'artiste, en perdant sa liberté insurrectionnelle, voit sa liberté séminale s'anémier. Elle existe sans doute, et, en un sens, elle est immortelle. Mais si elle ne peut s'exprimer, elle perd toute sa valeur. J'aime à redire, avec Albert Camus que « la noblesse de notre métier s'enracinera toujours dans deux engagements difficiles à maintenir : le refus de mentir sur ce que l'on sait et la résistance à l'oppression ».

L'écrivain existe pleinement dès l'instant qu'il écrit. Mais sa vocation n'est pas encore accomplie. Le mot de Valéry est vrai : « On écrit toujours pour quelqu'un ». Il ne suffit pas que ce soit pour soi, car alors l'écriture n'est pas nécessaire puisqu'elle manifeste essentiellement la volonté et le besoin de communiquer. Laquelle, à son tour, a besoin d'un support matériel spécifique : l'imprimé — auquel sont venus se joindre les moyens audiovisuels. L'écrivain est l'agent nécessaire de cette énorme production. Son action est primordiale, et non pas accessoire.

« Contrairement au préjugé courant, remarque Albert Camus, si quelqu'un n'a pas droit à la solitude, c'est justement l'artiste. L'art ne peut être un monologue, — mais pour parler de tous à tous, il faut parler de ce que tous connaissent et de la réalité qui nous est commune. La mer, les pluies, le besoin, le désir, la lutte contre la mort, voilà ce qui nous réunit tous. »

Ce rôle décisif est-il rémunéré selon sa valeur ? L'écrivain doit pouvoir vivre des fruits de son travail. Or, si la production agricole ou industrielle bénéficie de l'attention rémunératrice des Pouvoirs et des Importants, en raison, certes, de son rôle dans la vie physique des humains, la production littéraire, sans laquelle il n'y a pas de vie intellectuelle ni spirituelle possible, n'est pas mieux soutenue — quand elle l'est ! — que les activités de loisir de cette même population. On finance plus vite une piscine ou un stade qu'une maison d'écrivains !

Quant aux droits qui leur sont payés sur la vente, la représentation ou la radiodiffusion de leurs œuvres, leur modicité les oblige à exercer parallèlement ou alternativement des métiers plus nourriciers. Non sans dommage pour l'accomplissement de leur vocation, donc pour leur liberté.

Mais encore. Cette liberté étant insurrectionnelle, les Pouvoirs n'admettent pas volontiers qu'elle agisse sur autrui. D'où toutes espèces de censures implicites ou explicites, telles qu'on les voit de plus en plus paraître dans l'ordre des audio-visuels, en raison même de leur puissance. Mais l'écrivain en liberté conditionnelle et surveillée, n'est plus qu'un valet de plume. La difficulté — et le devoir — pour l'écrivain étant de reconnaître ce qui est contestable pour le contester, en le distinguant des valeurs incontestables sans lesquelles aucune liberté n'est possible dans quelle société que ce soit. Mais entre le respect et l'assaut, le chemin n'est pas toujours facile à reconnaître, ni à suivre.

Mai 1974.

Jean-Pierre Laubscher

De quoi s'agit-il ?

En mon âme et conscience, puisqu'il m'est encore permis d'en jouir... j'avoue que la liberté est une chimère. Notion abstraite que l'on évitera de confondre avec l'instinct d'autonomie ou le simple et fort relatif sentiment d'être libre. Question de logique élémentaire, la définition absolue du mot « Liberté » n'est applicable que dans le vide au niveau de l'expansion de l'univers, ou dans le néant, autre chimère... Pour pratiquer cette liberté (et les tyrans le savent bien) il faut faire le vide... ce qui me semble plutôt propre à horrifier nos natures d'écrivains puisque le talent ne peut pas s'exercer dans le vide et que nous n'aimons guère parler dans les déserts !

Mais trêve de scabreux paradoxes ; j'entends simplement dire que l'écrivain n'est libre que de s'enhardir, de chercher à se dépasser soi-même ou de s'encourager en compagnie de ses pairs à mieux faire, donc à mieux être. Je veux dire que nos appels à la liberté masquent souvent le profond besoin d'une plus grande maîtrise de soi, profond besoin d'exercer à plein rendement les pouvoirs encore mal définis de cette étrange machinerie qui nous habite et que l'on nomme « le cerveau », à la fois notre directoire et notre terre de culture. En effet, si j'oublie un instant les contraintes et le conditionnement de mon milieu ambiant, de l'environnement social, si j'admets qu'en ce même instant je suis maître incontesté de ma personne, rien ne me prouve que je pense vraiment ce que je veux ni que je formule ma pensée avec bonheur puisque l'outil de ce travail, mon intellect, ne m'est pas entièrement connu ! Euphémisme consolateur, car nous sommes encore loin du compte et nous devinons mal ce que nous ignorons. Par conséquent, la plus grande entrave à la liberté individuelle, et souvent la plus tragique, la plus urgente à dissoudre, c'est d'abord la propre cécité de l'individu. Qui n'a jamais maudit cette condition misérable ? Qui n'a jamais lancé ce cri de la plus universelle révolte : — Pourquoi n'y ai-je pas pensé plus tôt ?

Or, cette idée qui n'est pas venue nous incite à songer fatalement à toutes celles qui viendront trop tard, ou qui ne viendront jamais parce que tel mot nous manque, ou telle humeur, telle excitation, tel sourire, tel savoir, sinon telle somme de travail. Idée inconnue qui peut changer le destin d'un texte, d'une personne ou d'une société. Idée inconnue qui se

cache entre quelques neurones en sommeil ou faisant grève sur le tas. Idée inconnue qui pèse sur notre esprit comme ces mots infernaux que nous sentons fourmiller sur le bout de la langue et qu'un blocage de circuit nous empêche d'articuler. Voilà un bel exemple d'entrave à la liberté d'expression que ne résoudra jamais aucune protestation! Voilà aussi une belle raison de la nécessité de nous rapprocher les uns des autres, de nous retrouver dans un local permanent, de nous fréquenter fraternellement par-dessus nos opinions, nos ukases et nos âges, car la douleur et l'impuissance humaine n'ont pas de parti, ni de doctrine ou de rides... Et je m'enhardis même à croire que l'impuissance et la douleur sont de tous les partis, de toutes les doctrines, comme nos plus profondes rides.

Il est évident que je n'ai pas évoqué ici la timidité de l'auteur, ni l'acte suicidaire de l'auto-censure, deux faits de mensonge ou d'omission qui, à l'instar du refus de comprendre, ne signifient qu'insuffisance de l'intelligence ou faiblesse de métier. Car écrire c'est d'abord accepter de tout comprendre, puis c'est avouer, c'est recréer le monde, ou un monde... c'est parler plus précis, plus juste, plus complet, plus mesuré et aussi chaleureusement que la parole improvisée. Enfin, nous savons tous que la noblesse de notre vocation d'écrire consiste à inventer de la lumière pour induire le plus grand nombre de nos semblables à une meilleure autonomie de mouvement. De ce que notre verbe propose, le peuple et ses responsables disposent, comme ils peuvent, ou comme nous faisons qu'ils peuvent...

Tel est notre devoir. Tel est notre pouvoir.

Telles sont nos conditions d'auteurs libres.

3 avril 1974

André Aug. E. Ballmer

Chaque homme est censé savoir de quoi il retourne quand il parle de liberté car c'est une condition qui lui est propre par essence même comme le droit à la vie. Puisque cette notion est naturellement subjective, il n'est sans doute pas inutile d'en donner une définition de manière que nous sachions de quoi nous parlons.

Selon Littré, la liberté est « la condition de l'homme qui n'appartient à aucun maître. Se dit par opposition à captivité ». Cette définition reste on ne peut plus actuelle dans un siècle qui croit ne plus compter d'esclaves mais qui connaît les camps de concentration et qui accepte des maîtres et des surhommes de tout acabit. La liberté est un fait naturel qui relève du libre arbitre, c'est-à-dire, selon Littré encore « la faculté qu'a l'homme d'agir comme il convient ».

Agir comme il convient. Quelle expression élégante teintée d'obligation morale et qui prend ici le sens de vertu ! Je postulerais donc que le libre arbitre est la raison même de l'existence de l'homme.

Montesquieu disait déjà qu'il n'y a pas de mot qui ait reçu plus de différentes significations que celui de liberté. Et il citait des exemples :

- la faculté de déposer celui à qui on a donné le pouvoir
- la faculté d'élire celui à qui on doit obéir
- le droit d'être armé et de pouvoir exercer la violence, etc.

La liberté qui nous intéresse ici est avant tout la liberté d'esprit, la liberté d'agir et de s'exprimer, liberté pour les gens de lettres de s'exprimer sans trop de liberté de langage ou d'écriture. L'auteur qui revendique la possibilité de communiquer librement à autrui ce qu'il croit bon de dire, ne doit pas perdre de vue que l'important n'est pas tant de savoir s'il réussira à faire admettre ses idées mais bien plutôt de savoir comment il est arrivé à ce choix idéal qu'il entend faire partager. Ainsi, en méditant quelque peu sur l'emploi de la liberté, on s'aperçoit que bien des décisions que nous croyons prendre librement sont au contraire des impulsions que nous n'avons pas dominées. Autrement dit il faudrait retourner sa langue sept fois dans sa bouche avant de parler et il faudrait réfléchir avant de choisir car il est bien clair qu'une action n'est pas libre quand le sujet ne sait pas

pourquoi il l'accomplit. S'il en est ainsi pour tous les êtres pensants, à plus forte raison en est-il de même pour l'écrivain qui s'engage bien au-delà de sa personne.

On appelait autrefois écrivain celui qui rédigeait pour autrui : l'écrivain public. Il formulait par écrit la pensée de celui qui l'en chargeait. Aujourd'hui l'écrivain, comme l'auteur de tout temps, exprime ses propres pensées et celles des autres en général et non plus en particulier. Il formule ses idées, son propre verbe au moyen de signes, conventionnels si l'on veut, que sont les lettres qui forment des mots, eux-mêmes représentant des symboles idéels. Ainsi traduite, la parole muette parvient à l'entendement d'autrui par des signes intelligibles. J'ai l'air de m'étendre sur un phénomène apparemment banal. En réalité nous avons à faire à un processus des profondeurs comme disent les psychiatres. Si j'y fais allusion, c'est pour relever en passant que l'homme qui a conscience de ce que sont parole et écriture dans les arcanes de l'intelligence humaine, respecte le merveilleux outil dont il dispose et ne peut pas écrire n'importe quoi.

Il s'ensuit que l'écrivain, conscient ou non de ces choses, est une sorte de magicien. Et comme nous sommes entourés de poètes, il vaudrait la peine de préciser ce qui différencie le premier des seconds. Hélas, cela nous conduirait trop loin. Je me bornerai à dire que l'écrivain est un magicien rationnel et le poète un magicien médium, ou mieux encore, un magicien tout court. Autrefois on disait aussi qu'un écrivain commun était un mauvais poète.

Les deux termes de mon sujet étant plus ou moins bien définis, tentons de les rapprocher.

La société, la société occidentale du moins, n'est, Dieu soit loué, ni une fourmilière, ni une ruche. C'est d'ailleurs pourquoi elle n'atteindra jamais leur perfection organique et fonctionnelle car dans la société chaque individu forme une cellule autonome. C'est d'ailleurs bien en cela que résident à la fois son immense privilège de liberté et son drame, chaque homme représentant une espèce en soi alors que les fourmis et les abeilles appartiennent à une espèce. En effet, la liberté absolue pour le commun des mortels conduit à l'anarchie alors que la liberté restreinte peut mener à l'esclavage.

Cette comparaison entre ruche et société fait mieux comprendre quelles sont les lois fondamentales qui régissent la personne humaine détentrice d'une conscience où germe la notion de liberté.

Qui dit ruche et fourmilière, dit instinct intelligent.

Qui dit société humaine sous-entend libre arbitre ou du moins lois respectant le libre arbitre.

Bergson a rappelé que l'animal qui suit son instinct agit intelligemment dans son propre intérêt alors que l'homme fait la bête quand il se laisse guider par ses instincts. Autrement dit, plus l'homme est évolué et plus il parvient à la connaissance, plus ses instincts s'émoussent et plus il est livré à lui-même. Il est comme libéré et en même temps responsable de ses actes.

Je pense que l'on peut écarter tout déterminisme, physique et moral, chez l'homme évolué en se basant sur le fait que la nature est une merveilleuse mécanique régie par des lois supérieurement intelligentes. Or cette géniale nature, si elle n'avait pas voulu que l'esprit de l'homme fût libre, ne l'aurait-elle pas doté d'instincts pour le moins aussi intelligents que ceux concédés aux animaux, voire aux plantes? Alors qu'en le laissant libre, elle lui permet de faire l'imbécile et de détraquer l'ordre des choses? Le propre de l'homme n'est pas seulement le rire. C'est aussi la faculté d'agir déraisonnablement, de choisir la déraison.

Nous voici maintenant en face de l'écrivain, membre d'une société qui lui a fourni la possibilité de se développer — instruction, éducation — qui lui a imposé des obligations — devoirs civiques et militaires — qui compte sur lui pour durer dans une forme étatique donnée — structure politique — et qui entend qu'il respecte ses lois. Si la famille n'a souvent pas la possibilité de retenir l'oisillon dans le nid, l'État, lui, se regimbe et envisage même parfois la rétorsion envers le citoyen qui entend s'émanciper. La révolte des jeunes n'est pas d'aujourd'hui et il n'y a rien de plus naturel que leur contestation. Aucun État n'est parfait, aucune structure politique n'est définitive et personne n'a le droit d'enchaîner celui qui ne veut pas l'être.

La longue évolution de l'homme perdant ses instincts en faveur d'un libre arbitre toujours plus agissant, postule aussi l'évolution de la conscience et de la responsabilité qu'implique cet état privilégié d'homme libre.

L'écrivain libre sera donc celui, selon ce que nous avons dit, qui n'appartient à aucun maître mais qui obéit à sa conscience, c'est-à-dire qui est son propre maître. Ayant acquis un degré de connaissance suffisant, il saura la raison de son choix, il aura conscience de la responsabilité qu'il encourt.

Celui qui n'a pas atteint ce stade de maîtrise de soi n'est pas un écrivain libre car dans son cas la liberté ne peut qu'être limitée. Un tel écrivain n'aura donc pas le droit de publier n'importe quoi et la société devrait se préserver des effets de cette immaturité.

La liberté de l'écrivain est donc proportionnelle à son degré d'évolution et à son pouvoir de maîtrise. A ce stade, l'auteur d'un écrit aura conscience de la portée de ce qu'il laissera publier et de ce qu'il va distiller dans le cerveau des autres. Il aura conscience des conséquences de son choix et de sa responsabilité quant à son emprise et à son influence.

L'impulsion et l'inspiration de l'écriture sont données, comme pour toute action, par des motifs et des mobiles.

Motifs: motivation, raison d'agir.

Mobile: qui se meut, qui incite au mouvement, c'est-à-dire à l'action.

Les motifs sont les éléments transcendants du choix, éléments fournis par la connaissance et par le sens moral.

Les mobiles, forces instinctives brutes, conditionnent l'organisme physique de l'être.

L'écrivain libre saura distinguer entre les motifs et les mobiles. Son degré de liberté dépendra de sa faculté d'agir en vertu de motifs qui dominent et écartent les mobiles. S'il y réussit, il s'achemine vers l'état de grâce que vous connaissez quand vous écrivez librement. S'il échoue, c'est-à-dire si ce sont les mobiles qui agissent pour lui, il reste l'esclave de ce qu'il n'a pas su maîtriser.

Prenons un exemple bien actuel: l'attrait de la sexualité que nous avons quotidiennement sous les yeux, voire que nous subissons. S'il est facile de se laisser griser par le sexe et de participer à la complaisance d'un érotisme attirant et d'en subir la séduction, il est plus difficile, en revanche, de maîtriser ses sens et de s'imposer un peu de dignité. Ce respect envers soi-même, envers le sexe opposé, envers l'amour, même purement physique, nous en trouvons l'origine en dehors de notre organisme et de nos sens qui eux, précisément, nous affament.

Il saute aux yeux que l'écrivain qui trouvera son inspiration dans les bas instincts restera esclave de ces instincts. Il ne dira de ce monde obscur que ce que ce monde sensuel voudra bien lui inspirer. Dans ce cas, comme déjà dit, sa liberté d'écrivain sera manifestement entravée et son inspiration ne sera pas libre. On peut dire encore qu'il ne sera pas digne de la liberté qu'il revendique ou veut s'octroyer car il ne saura pas respecter celle d'autrui.

L'homme normal n'aime pas recevoir des insultes à la figure, encore moins qu'on l'éclabousse. De même le lecteur, même anonyme, n'admettra pas d'être tripoté même en esprit.

Celui qui rétorquera que la liberté de l'écrivain permet de parler du sexe, pour revenir à notre exemple, plutôt que d'autre chose, n'aura pas compris l'essence même de ce qui précède. Il est bien évident que je peux agir ou ne pas agir, c'est-à-dire que je peux montrer ou ne pas montrer mon derrière aux passants. Le faisant, je suis esclave de mobiles d'exhibitionnistes. En ne le faisant pas ou en en chassant l'envie, je reste maître de moi.

Il découle finalement de ce qui précède que la liberté de l'écrivain est une notion plus complexe qu'il n'y paraît à première vue et que ce privilège n'échoit qu'à des êtres d'exception, j'allais dire à des élus.

Choully, le 4 mai 1974

Liliane Bétant

Tu es libre. Oui. Tu es libre de polluer les esprits, de les encager dans ta prison, de les « mentaliser » jusqu'au doute. Oui. Tu peux, par le pouvoir des mots, couler des fleuves de disputes qui vont ronger les rives friables déborder peu à peu, puis inonder des groupes humains perméables. Tu peux forger sur l'enclume tes mots contraintes, tes tranchets obstacles, tes armes agressives. Oui. Les terres envahies du lecteur te seront annexées ou refusées. Des champs d'ondes vont répondre à ta pensée, la guerroyer ou la noyer d'indifférence.

Etre entendu, c'est la première liberté de l'écrivain. Il y a droit quel que soit son message. Par cette voie ouverte, il va marquer le monde, il va le caractériser. Le siècle est la terre vierge dans laquelle il laboure. Sa vie, son effort, son travail lui sont un soc puissant qui brisera les mottes. Le paysan façonne la nature, l'écrivain, lui, est un sculpteur de consciences. De là, sur les routes de l'infini, des lecteurs de plus en plus nombreux vont se nourrir de son chant. Quand on aime, on se nourrit bien d'un regard. Quand on a soif de connaissance, on l'étanche à la source qui surpasse les mots mais qui, à travers eux, jaillit, fraîche, pure, vraie. Ainsi la liberté de l'écrivain, c'est l'enrichissement du patrimoine culturel. Par le livre, on parcourt les chemins noirs et les chemins blancs, et souvent les blancs deviennent noirs et les noirs tournent au blanc, jusqu'au carrefour où il n'y a plus ni noir ni blanc.

Rien dans la nature ne se tait. L'oiseau chante, la fleur rayonne, le minéral scintille et toute matière subit des transformations. Ainsi laissons à l'homme aussi sa marche vers un progrès. L'écrivain, par son art, rend public son message. Par sa transmission, il aide à la compréhension du monde, à l'évolution de la pensée. Il n'a donc pas à se soumettre aux contraintes humaines. Qu'il parle, qu'il révèle l'homme à lui-même, puisqu'il sait exprimer l'informulé qui dort en nous, puisque son dynamisme fait circuler les idées. Même s'il doit bousculer des traditions, des paresse et des confort, qu'il mette le doigt sur les plaies sociales, sur les hypocrisies, qu'il dénonce les bas profits! Porte-parole des frustrés, des exploités, des exilés, des inassouvis, qu'il parle enfin et de ses farouches prophéties, qu'il nous ouvre l'ère de demain et nous y prépare!

Etiennette Chalut-Bachofen

Nous sommes libres d'écrire ce que nous voulons à nos risques et périls, c'est notre entière liberté.

Nous pouvons travailler pendant des années et nous payer le luxe d'être édité, quand un éditeur veut bien nous prendre en considération. Il court lui-même des risques, il ne garantit aucun rendement, aucune relation avec un public élargi. Le peu de lecteurs de la Suisse romande ne permet pas une publication d'un nombre suffisant d'exemplaires, pour un rendement quelconque. Nous n'avons pas d'écho en France ou dans d'autres pays de langue française. Notre société tient de moins en moins à la littérature et l'œuvre poétique lui est étrangère. Le journalisme et les moyens audiovisuels suffisent à la plupart. Voilà notre liberté; liée à l'argent.

L'art est considéré comme un travail auxiliaire et mineur, vous ne pouvez pas en vivre; aussi chacun en profite et cherche à publier des œuvres sans envergure, pour le plaisir d'être considéré comme un homme de lettres.

Le commerce encore plus habile nous inonde de prospectus, qui sont souvent de vraies plaquettes, publiées à grands frais d'impression en couleurs et que nous payons nous-mêmes, quand nous nous laissons tenter par les marchandises vantées.

Où est la liberté dans cette foire d'empoigne, où n'arrivera à surnager que celui qui gagnera par un prix littéraire sa publicité?

Il y a d'autres pays où l'Etat se charge de la publication et de la diffusion des livres des écrivains, alors la politique exige une littérature engagée. C'est une liberté d'action au détriment de la liberté de pensée.

Frères poètes vous êtes appelés à la LIBERTÉ!

C'est un ordre impérieux, si vous avez quelque chose à dire. Mais si vous n'avez qu'un point de vue personnel, sans aucun désir d'universalité, n'encombrez pas la littérature.

Nous sommes à une époque où tout est remis en question, surtout la liberté de l'individu, tant les circonstances nous maintiennent dans leur contrainte. Que ce soit d'un côté ou de l'autre des frontières, nous sommes structurés par le système, ou par la pensée dominante, ou la politique, qui nous conditionnent, nous entraînent.

Si vous dites: Je refuse la société de consommation c'est un leurre, car vous n'échappez pas à la publicité.

Ceux qu'un Etat oblige, par la répression, à vivre dans une communauté ne sont pas libres non plus, même soulagés de toute initiative. L'erreur est partout dès que le système s'use. Il faut la dénoncer pour orienter l'action. On traite volontiers les artistes d'anarchistes parce qu'ils voient le défaut de la cuirasse. C'est leur raison d'être.

Peut-être voyez-vous plus loin. Vous pensez qu'un code devrait être élaboré pour protéger la liberté de l'écrivain, là où il se trouve; créer un courant de l'opinion publique qui favorise l'éclosion de la vérité en toute liberté, loin des sévices ou de la censure. Pourtant ce sont les difficultés et les souffrances qui donnent à l'homme toute sa mesure. En voulant donner des possibilités ont restreint la force d'imagination déployée, l'intelligence persuasive, l'énergie du désespoir.

LA LIBERTÉ

Elle est née du choix
J'entre dans la chambre haute
Les murs tombent
La coupe est au centre de la table
Les uns la remplissent
d'autres la vident
Je te la présente pleine
quand même ma main tremble

Ingrid Mazliah-Bogner

Il y avait une fois deux écrivains. Se connaissaient-ils? Peut-être. L'un et l'autre créaient des œuvres romanesques où les problèmes de la réalité se disputaient les pages avec les personnages de la fiction. Ecrivains critiques, engagés, actuels, bref, écrivains qui nourrissaient leur inspiration de la problématique de la société dans laquelle ils vivaient. Elle représentait pour eux une source pétillant de sujets d'une variété sans cesse renouvelée.

Comme eux, tout écrivain y puise, inlassablement la substance de sa création. Son travail résulte de l'analyse de cette réalité sociale, ainsi que des constructions éphémères de son inspiration et des croyances acquises. Son art donne la forme à cet ensemble tel la main du sculpteur martelle le granit, cette matière se prêtant avec brutalité à la finesse de l'élaboration artistique. De même, l'écrivain sculpte son œuvre dans une matière s'imposant à lui sous un aspect rigide, hostile, matière qui se compose essentiellement de quatre éléments: 1) les personnages soumis aux lois physiologiques politiques, morales; 2) la société avec ses structures, son activité débordante sous forme d'interactions difficiles à imprégner d'une certaine durée; 3) son imagination refusant de se figer quelques instants afin d'élaborer des situations et des images; 4) son idéologie imprimant à l'œuvre le sceau ineffaçable de l'engagement politique et philosophique.

L'écrivain travaille donc dans un cadre relativement strict. Il est soumis à deux déterminismes, l'un individuel, l'autre collectif. Et son œuvre peut être considérée comme une synthèse de ces deux données complémentaires. L'une ne pourra exister sans l'autre.

Ici se pose la question de l'objectif que tend à atteindre l'auteur. Veut-il exprimer uniquement des problèmes individuels, ses chimères qui hantent sa propre existence, ou vise-t-il une reproduction de la réalité sociale et ses implications sur ses personnages?

Et nous voici arrivés au problème de la liberté de l'écrivain! En quoi peut-il être libre?

Comme toute personne, l'écrivain est soumis à certaines règles de conduite ainsi qu'aux exigences de la vie sociale, aux événements historiques ainsi qu'à l'état de la connaissance humaine. L'écrivain, comme tout autre artiste, est une résultante de ces diverses influences socio-historiques.

Selon son origine sociale, selon sa socialisation, il se forge une idéologie qu'il exprimera dans son œuvre. Cependant, ses croyances qui déterminent sa vie et sa création, ne sont pas la synthèse des diverses actions du moment historique et de l'état social, mais une intériorisation de ces multiples influences. Impulsions collectives et réponses individuelles, à ces dernières s'alternent, semblables aux aller-retour de la balle de tennis.

L'écrivain n'est donc pas une individualité isolée dans la société et enveloppée de sa liberté absolue. Non, sa liberté a donc déjà été contaminée lorsque son premier écrit naîtra.

Vient maintenant l'étape essentielle de la création artistique et se pose alors le problème d'une autre liberté, celle de la création.

Revenons à nos deux écrivains du début. Nous avons dit qu'ils étaient romanciers, artistes engagés par la problématique de leur actualité. Cependant, ils se différenciaient l'un et l'autre à cause du système étatique de leur pays, l'un vivant dans une démocratie libérale, l'autre dans une dictature. Et chacun expérimentait une autre liberté. Le premier, appelons-le Democraticus, jouissait d'une liberté d'expression totale dans ses œuvres pouvant y glorifier tous les régimes socio-politiques. Donc, la liberté d'expression artistique tant réclamée était pour lui une réalité.

Que se passait-il chez le deuxième que nous nommons Dictaticus? Si son œuvre était conforme aux exigences idéologiques du parti au pouvoir, sa liberté de créateur aurait été vivante. Hélas! ses écrits déviaient de l'objectif politique. Alors, notre artiste était insulté, houspillé, exclu du parti et de toutes les autres associations dont il était membre. Il était privé de la liberté politique dont jouissait Democraticus.

Cependant, ce dernier ne se satisfaisait pas de sa situation. Il se jugeait opprimé, exploité, désavantagé par rapport aux autres catégories socio-professionnelles de son pays. Que revendiquait-il alors? Avant tout, une liberté financière. Blasé, il se disait: « Que me vaut ma liberté politique si je ne puis éditer, me créer un public, avoir du succès parce que je n'ai pas les moyens économiques nécessaires? » Alors, il écrivait dans le silence et remplissait les tiroirs de son existence de manuscrits aveugles parce qu'ils n'avaient pas vu le jour de leur édition.

Dans un certain sens, Democraticus et Dictaticus se ressemblaient car les deux étaient les parents pauvres de leur pays. Chacun était bafoué, l'un politiquement, l'autre économiquement. Et les deux s'étaient retirés dans leur solitude qui, pour le premier, était feutrée de confort et de

calme, mais qui, pour le second, était plongée dans l'angoisse d'une arrestation.

Nos deux écrivains ne possédaient donc pas, ni l'un ni l'autre, LA liberté. Elle n'existe pas en tant que telle. Elle est toujours contaminée. Mais quelle est donc le thermomètre qui prend la température de la liberté de l'écrivain? C'est celle dont jouissent tous les citoyens du pays où il vit, celle accordée non seulement dans la Constitution mais surtout dans la pratique aux individus, aux groupes politiques et économiques, aux minorités religieuses et ethniques. La liberté de l'écrivain n'est que le reflet de celle qui s'actualise dans la totalité sociale.

Gabriel Mützenberg

Il ne convient pas de placer l'écrivain sur un piédestal. Toute idole est corruptrice et ne peut que nuire. Si donc nous traitons ici de la liberté de l'écrivain, ce droit rejoint, dans le respect qui lui est dû, celui que doit avoir tout homme, sous tous les cieus, de s'exprimer.

Sans doute n'en reste-t-il pas moins que l'auteur maître de sa langue, de par son talent, peut exercer sur la société une influence que chacun n'a pas. Le prestige du verbe fait qu'on l'écoute. Le plus distrait, séduit par sa magie, prête l'oreille à des pensées qu'il ne soupçonnait pas. Des mondes nouveaux s'ouvrent...

Que seront-ils? Une source sans cesse renouvelée de trouble, de hantises? La première pente qui conduit à l'aliénation de la personne, à l'abîme? Ou l'impulsion vigoureuse qui fait aspirer à ce qui prête à l'homme, ici-bas, toute sa dignité?

L'écrivain, comme l'artiste, par tout ce qu'il livre au public, porte une évidente responsabilité. N'est-ce pas l'un de nous, voici déjà longtemps, qui disait que le Diable, quand il ne sait plus à quel saint se vouer pour perdre l'homme, se fait *auteur*?

On est douloureusement pris, dans cette question, entre deux feux.

Le plus simple, c'est d'affirmer: on peut tout dire, tout publier. A quoi le citoyen soucieux du bien public répond par la censure. L'une et l'autre attitudes me semblent fausses, dangereuses.

La censure, chez un être adulte, est dans la conscience. Point n'est besoin, pour lui, qu'elle s'impose de l'extérieur. Il lui obéit en suivant la ligne de sa plus haute destinée. Est-il tourmenté, hanté, harcelé par mille démons? Il se choisit un confesseur et ne déverse pas sur l'ensemble de ses frères le poison qui le dévore. Il se sait responsable, serviteur. Il ne se dresse pas comme un dieu. Il ne se figure pas que son talent lui confère des droits supplémentaires. Il pense plutôt qu'il le charge d'une mission dont il aura à rendre compte.

Nous taxons volontiers de démagogue l'homme d'Etat qui pour être élu flatte ses électeurs. Nous avons raison de le juger sévèrement. Il est vrai qu'à la longue il ne peut être que malfaisant. Mais l'écrivain qui se permet au nom de la liberté d'expression, de publier n'importe quoi, ne vaut pas mieux.

1973: LE PRIX SANS PRIX !

Quand, à Chouilly, sous les poutres apparentes de la salle magnifique du Centre d'études sociales et de loisirs, j'annonçai qu'aucun des dix-sept ouvrages remis pour le concours de pièces de théâtre ne serait couronné, il y eut, parmi les quelque quatre-vingt convives, ce qu'on est convenu d'appeler des « mouvements divers ».

C'est aussi qu'on l'avait attendu longtemps, ce prix. On sait assez le long délai qui sépara le dépôt des manuscrits de leur remise au jury, et comment ils passèrent d'armoire de l'Institut national genevois en « safe » d'une banque dont les mains d'un notaire enfin les délivra. Tout cela fait une très petite histoire !

Début janvier, M^{lle} Janine Fuchs, MM. Maurice Aufair, Bernard Falcicola, Louis Martinet — délégué de la Ville de Genève — et moi-même ont lu, pesé, jugé des travaux très divers. D'emblée, quelques-uns furent éliminés comme ne répondant pas au règlement du concours.

Restaient les autres ! Lequel s'imposerait ? Les uns, assez bien écrits, proposaient une intrigue par trop pauvre, sans dynamisme. D'autres déroulaient un dialogue

tellement conventionnel qu'il n'était plus que redites, échos, plagiat — peut-être inconscient ? Celle-ci élaborait minutieusement des scènes sadiques de fustigation. Celle-là insérait entre un premier acte banal, ennuyeux et un troisième qui ne l'était pas moins, un acte d'un érotisme grossièrement pornographique et d'ailleurs sans lien réel avec le début et la fin de la pièce.

Passons sur des comédies éventées qui, selon le mot d'un juré, auraient peut-être eu leur chance en 1874 ! Et comment accepter pour valables des pièces où, sur cent pages de manuscrit, on en formerait dix avec les dialogues sommaires égarés dans une brousse absurdement épaisse d'indications de mise en scène telles que : ici un silence supportable, ici un silence insupportable, etc...

Trois pièces enfin restèrent en lice. Aucune ne l'emporta. Elles n'étaient pas sans mérites. Mais il eut fallu les remanier pour qu'elles fussent jouables. La plus près de la couronne partait sur une mise en question, dans un bon style ironique semé de mots drôles, de la société de consommation. Hélas, elle reniait ce beau début dans une fin à la gloire de cette même société. Et si c'était là

une critique suprême, elle était trop enveloppée pour passer la rampe.

Cependant, le jury hésitait. Peut-être n'avait-il pas assez nettement défini ses critères de jugement ? Il se rangea enfin à celui-ci : laquelle des pièces représentées serait acceptée par le directeur d'une scène professionnelle ? La réponse fut qu'il n'y en avait pas. Le prix resterait sans prix !

Cette décision introduit un critère de qualité. On en peut discuter. Le moment que nous vivons, dans l'état de crise de la société, de remise en question de ses valeurs fondamentales, de contestations et d'inquiétude, de recherche d'une espérance, n'est-on pas en droit d'exiger qu'une pièce de théâtre — cette voix qui, de la scène, parle pour ceux qui sont sans voix — exprime cette espèce « d'état d'urgence » du monde occidental ?

Nous avons voulu marquer — en jugeant selon ces normes — qu'il ne s'agit pas, pour la Société genevoise des écrivains, de récompenser les bonnes volontés, mais d'agir en faveur d'une qualité qui manque, trop souvent, dans le théâtre contemporain.

Comme tout jugement, le nôtre peut être à son tour jugé. Il n'y a pas de « cour d'appel » littéraire — sauf celle que constitue l'opinion présente et future. Mais peut-être, si les concurrents — ou tels d'entre eux — désirent « faire appel » pourrions-nous organiser une lecture publique des pièces refusées ? On mesurerait alors mieux l'audience qu'elles trouveraient — ou ne trouveraient pas — sur une scène.

Daniel Anet.

RAPPORT DU JURY DU PRIX LITTÉRAIRE DE LA SOCIÉTÉ GENEVOISE DES ÉCRIVAINS 1974

Les poétesses et les poètes étaient, cette année, invités à nous envoyer une œuvre inédite, dont la forme et le volume étaient laissés à leur libre choix, étant toutefois entendu que la langue française était la seule admise. Ce qui n'a pas empêché un concurrent sans doute juvénile, de nous soumettre des poèmes tantôt en français, tantôt en anglais, pleins de naïve confiance dans la puissance évocatrice du verbe, mais encore bien malhabile à se servir d'un instrument qui supporte mal les fausses notes.

Nous avons reçu 37 manuscrits, quelques-uns matériellement très minces, la plupart rassemblant de nombreux, voire très nombreux poèmes. Plusieurs ne se bornaient pas à offrir une collection d'impressions disparates mais tentaient de décrire une expérience intérieure, la passion d'une vie traversée des cris, des inquiétudes, des espérances de notre temps.

Il est remarquable que tous les concurrents sauf trois ont choisi des formes libres, usant d'assonnances, parfois de rimes, parfois — c'est le grand nombre — essayant de restituer au mot sa force évocatrice en le plaçant dans des œuvres très sobres où les silences sont distribués pour faire chanter les images.

Autre remarque: ce chant est trop souvent faible et parfois manque tout à fait. Or, il n'est pas de poésie sans musique du langage portée par des rythmes subtilement dessinés. Le danger de la poésie à forme libre est de tourner à une réflexion philosophique sur la condition ou les passions humaines. Et la poésie, alors, s'absente.

Quant à ceux qui ont manié, souvent avec une élégante maîtrise, des formes fixes, ils ont presque inévitablement produit des pastiches involontaires, des échos, non sans beauté, des génies classiques. Mais cette fidélité à la tradition a nui à leur force convaincante. La vraie fidélité aux traditions est dans leur renouvellement.

Chaque juré ayant, bien entendu, son goût particulier, son optique, sa réceptivité à tels accents, son allergie à tels autres, il ne leur fut pas très facile de s'accorder même sur le critère de qualité — lequel, nous l'avons déjà dit, commande aux jugements que nous devons porter. Mais enfin, on s'accorda unanimement à penser que l'œuvre à retenir est celle derrière

laquelle il y a quelqu'un, une personne humaine, une chaleur du ton. Aussi avons-nous sans presque aucune divergence éliminé au premier tour ce qui était arrangements de syllabes, jeux de mots, exercices sans justification profonde. Deux rimes heureuses font croire souvent à leur découvreur qu'il est poète. C'est aux suivantes qu'il se révèle — ou s'efface.

Nous avons ainsi retenu 10 manuscrits pour un second tour.

Nous étions à les examiner quand la mort nous a pris brusquement l'un des jurés, Mademoiselle Josette Marinelli dont l'œuvre poétique déjà belle atteste la valeur et la sincérité de sa vocation. Nous ferons maintenant un silence pour qu'elle prenne parmi nous sa place et sache que nous ne l'oublions pas. La mémoire des vivants étant la forme terrestre de l'immortalité!

Le deuxième tour créa un débat très animé, après que nous soyions tombés d'accord très vite sur l'élimination de huit manuscrits dont les qualités étaient très réelles, mais moins hautes, cependant, que celles des deux œuvres entre lesquelles il fallait bien que nous fissions un choix. Nous étions — et restions — divisés sur le point de désigner une œuvre l'emportant sur les autres, chacun de nous exposant les mérites de celle qu'il préférerait.

Cependant, nous avons finalement reconnu que chacune des deux œuvres offrait des faiblesses à côté de beautés certaines. Les unes et les autres avaient des passages à vide après des passages au sommet. L'excellence ne régnait nulle part constamment.

Aussi avons-nous décidé d'user du droit que nous donne le règlement, et divisé le prix en deux. A l'unanimité, cette fois, nous avons attribué deux seconds prix à

Ingrid MAZLIAH-BOGNER

pour son recueil *Jusqu'au cœur des pierres*

et à Anaïs JAQUET

pour son recueil *Les Oiseaux*.

Nous les félicitons. Leurs œuvres ont un chant et un visage, une musicalité vraie, une présence humaine émouvante. Elles nous ont consolé d'une grisaille régnant sur beaucoup d'œuvres concurrentes. Mais, pour conclure, nous nous félicitons qu'il y ait eu 37 poètes pour concourir. La poésie n'est pas morte, dans la cité de Genève!

28 octobre 1974

Daniel ANET

INGRID MAZLIAH-BOGNER

Lauréate du Prix de littérature 1974

je n'écirai plus de ces poèmes
qui s'envolent en miettes joyeuses
sur le terrain vague de l'inspiration
poèmes qui ne sont qu'une pipe entre deux orteils
ou un pied jouant à la diagonale
images éphémères à la manière de la vie
notre vie ne s'explique plus
ni par le mal
ni par le bien
l'ordure couronne les palais
les sorciers deviennent généraux
et la mort viole la prière
je n'écirai plus de ces poèmes
qui s'envolent en miettes joyeuses
mais j'irai clouer ma parole
à la croix lourde de la conscience.

ANAIJ JAQUET

Lauréate du Prix de littérature 1974

Mon Dieu,
Pour aimer votre paradis,
il faudrait bien des choses...
Tout d'abord qu'il soit terre,
avec l'arbre et l'oiseau,
le feu, l'eau et le vent,
peut-être aussi la rose,
la femme et puis l'enfant.
Pour aimer votre paradis,
il faudrait qu'il ressemblât
à ce qui est notre enfer,
tout simplement.

RÈGLEMENT DU PRIX LITTÉRAIRE DE LA SOCIÉTÉ GENEVOISE DES ÉCRIVAINS

Grâce à la générosité de la Ville de Genève, la SGE décerne chaque année un prix de 5.000 francs à l'auteur d'une œuvre littéraire inédite.

CONDITIONS DU CONCOURS

Article premier. — Le prix est attribué tour à tour à :

une œuvre de poésie;
un roman ou un recueil de nouvelles;
des mémoires ou des souvenirs;
un essai, ou une étude critique;
une pièce de théâtre.

Art. 2. — Le prix peut être divisé entre deux concurrents à égalité de suffrages.

Art. 3. — Le concours est ouvert aux écrivains Genevois d'origine ou natifs de Genève, ou habitant le canton de Genève ou ses environs (à savoir: la Haute-Savoie, le Pays de Gex et le bas du Jura jusqu'à Nyon inclusivement).

Art. 4. — La langue de l'œuvre est le français. Elle doit être inédite.

Art. 5. — Les manuscrits dactylographiés en deux exemplaires doivent être remis au président de la SGE signés d'un pseudonyme, accompagnés d'une enveloppe contenant les noms et adresse du concurrent et répétant, à l'extérieur, le pseudonyme.

Art. 6. — Le jury est formé de 5 membres, soit: le président de la SGE et 4 membres dont 2 au moins doivent être membres de la SGE. Il délibère à huis-clos.

Il ne tient compte que de la valeur littéraire de l'œuvre.

Ses décisions sont sans appel. Elles font l'objet d'un procès-verbal remis au comité de la SGE.

Art. 7. — La proclamation des résultats du concours aura lieu sitôt la décision du jury connue et au plus tard dans l'année du concours.

Art. 8. — En acceptant le prix, le lauréat (la lauréate) s'engage implicitement et sous l'égide de la SGE à tout mettre en œuvre pour que son ouvrage soit édité. Il devra porter sur la page de garde et la couverture la mention: Prix de littérature de la SGE offert par la Ville de Genève.

Art. 9. — Dix exemplaires de l'ouvrage seront remis au Conseil administratif de la Ville de Genève pour ses bibliothèques et dix exemplaires à la SGE.

Art. 10. — Les manuscrits non primés et qui n'auront pas été retirés dans un délai de trois mois après la proclamation du prix seront renvoyés aux auteurs par le ministère d'un notaire.

A VOTRE TOUR, ROMANCIERS! ROMANCIÈRES!

Le Prix littéraire de la Ville de Genève, doté de Frs 5.000.— décerné par la Société Genevoise des Ecrivains, récompensera, en 1975, une œuvre romanesque.

Les manuscrits, en deux exemplaires dactylographiés, munis d'un pseudonyme, doivent être envoyés jusqu'au 31 mars 1975 à

M. Daniel ANET,
4, rue John-Rehfous
1208 GENÈVE

accompagnés d'une enveloppe répétant, extérieurement, le pseudonyme et contenant les nom et adresse du concurrent.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DES ECRIVAINS.

NUISANCE DE L'EXCENTRIQUE

L'histoire n'est pas nouvelle. Il y a toujours eu ici des esprits incertains, inconsistants ou médiocres pour donner à croire qu'ils viennent d'ailleurs et se faire splendides et importants par des costumes empruntés à quelque fripier de grande nation. Grande au sens géographique où l'on dit que la Suisse est petite. Ce sont des centrifugeurs dont toute l'action est de disperser les forces du lieu où elles ont leurs sources vers de lointains bassins sans doute glorieux et d'étendue admirable mais où elles se perdent en trahissant leur vocation puisqu'elles ne fécondent plus la terre de leurs racines et ne sauraient ajouter à la grande nappe où elles se jettent que des ruisselets inaperçus. Ainsi, nombreux sont, au cours des temps, les lettrés romands estimables qui ont cru habile non seulement de se donner un air sinon un domicile parisien, mais de se faire les missionnaires d'institutions ou de groupements établis à Paris, dérivant vers eux des talents dès lors inattentifs ou presque à entretenir la vigueur intellectuelle du pays natal. La récompense de ce service étranger est dans quelque titre, distinction, médaille, parchemin honorifiques. Et comme ils ne peuvent être obtenus de la seule Académie véritable, la française, ils sont acquis — moyennant finance — de cercles aimables et surannés tels que l'Académie de Lutèce.

On objectera l'exemple du séjour de Ramuz à Paris. Mais c'était un exil volontaire, dans lequel le jeune écrivain qui se cherchait se trouva et, dans la distance, connut mieux le pays où il allait retourner pour lui demander le style et la substance de son œuvre. Disant un jour : « D'autres sont soucieux de clinquant, vaniteux, affamés de succès mondains : pour ceux-là, Paris est irremplaçable ; pour moi, il ne peut être qu'un stage, et un lieu de séjour provisoire, et peut-on dire un bain nécessaire, parce qu'il fait mieux apprécier le large, l'atmosphère, l'espace grand ouvert, toute naturelle beauté. » (Journal).

Avec quelle ironie il eût accueilli celui qui lui aurait proposé d'être « académicien de Lutèce » ! Mais comment peut-on nous recommander une telle affiliation, tout en soutenant par ailleurs l'idée d'une communauté intercantonale des écrivains romands ? Certes, ces écrivains seraient plus forts, mieux respectés des Pouvoirs, s'ils savaient n'avoir qu'une organisation cohérente, ouverte et chaleureuse, plutôt que de se complaire en diverses chapelles sans fenêtres dont l'encens filtre par les serrures en jalousies aigres quand ce n'est pas de l'animosité. Il est bien clair que toute action ex-centrique (éloignant du centre) est préjudiciable à la vigueur des lettres romandes. Leur vocation n'est pas de servir d'annexe et de porte de sortie : elle est d'exprimer le génie du lieu assez fortement pour atteindre à l'universel.

Daniel ANET.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ GENEVOISE DES ÉCRIVAINS

Article premier. — La Société genevoise des écrivains (SGE) est une association sans but politique ni confessionnel constituée selon les art. 60 et suivants du CCS. Elle est section genevoise de la Société suisse des écrivains (SSE) conformément à l'art. 24 des statuts de cette dernière.

La SGE ne s'immisce dans aucune controverse touchant à des questions politiques ou confessionnelles. A titre d'information, un échange de vues sur de telles questions est admis. Ces discussions ne pourront jamais faire l'objet d'une votation quelconque, ni aboutir à des résolutions qui entraveraient l'indépendance des membres.

La SGE est ouverte à tous les écrivains genevois d'origine ou natifs de Genève, ou habitant le canton de Genève ou ses environs (à savoir: la Haute-Savoie, le Pays de Gex et le bas du Jura jusqu'à Nyon inclusivement).

BUT

Art. 2. — Le but général de la SGE est défini par l'article 2 des statuts SSE. Le but particulier de la SGE est d'encourager, sur la base de l'esprit de tolérance et de bonne confraternité, la création littéraire et le progrès culturel dans la région genevoise.

MEMBRES

Art. 3. — La qualité de membre actif et le droit à l'adhésion sont définis à l'article 3 des statuts SSE ainsi qu'à l'article 1 des présents statuts. Sur présentation de manuscrits, les écrivains non encore publiés peuvent adhérer à la SGE en qualité de membres associés sans droit de vote.

Les amis des écrivains et des lettres peuvent adhérer à la SGE en qualité de membres passifs (ou de soutien). Ils paient au minimum le double de la cotisation des membres ordinaires. Ils ne participent pas aux assemblées statutaires.

LES ORGANES

Art. 4. — Les organes de la SGE sont: a) l'assemblée générale b) le comité c) les vérificateurs des comptes.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Art. 5. — L'assemblée générale est le pouvoir suprême de la SGE. Elle se réunit une fois par année, en principe à fin février, avant l'assemblée générale de la SSE. Les membres sont convoqués individuellement deux semaines à l'avance. Les propositions individuelles doivent parvenir au comité à fin janvier, de sorte qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée.

L'assemblée générale adopte et modifie les statuts. Elle élit le comité ainsi que les vérificateurs des comptes. Elle fixe le montant des cotisations, approuve les comptes et le budget, comme elle en donne décharge aux organes responsables. Elle décide du programme d'activité. Elle radie tout membre qui, malgré deux avertissements et sans raison valable, ne s'acquitte pas de ses cotisations. Elle prononce les exclusions sur proposition du comité. Les votations et décisions sont prises à la majorité des membres présents à main levée ou au bulletin secret si la majorité des membres présents le demande.

LE COMITÉ

Art. 6. — Le comité se compose de cinq à sept membres au minimum. Il est élu pour une période statutaire de deux ans. L'assemblée générale élit parmi les membres du comité le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier (lesquels doivent être membres de la SSE). Un membre ne peut siéger au comité plus de trois périodes consécutives. Si l'application de cette mesure présente de réelles difficultés, on peut y renoncer à titre exceptionnel, et la proposition doit, pour être admise, obtenir les trois quarts des suffrages de l'assemblée générale compétente.

Le comité veille à l'exécution du programme. Il peut convoquer une assemblée générale extraordinaire. Il y est obligé si le cinquième des membres en fait la demande.

Sur mandat du comité, les membres de la société peuvent être rétribués pour leur travail.

Art. 7. — Le président assume la direction du comité et de l'assemblée générale. Il représente la société à l'extérieur. Il s'engage à contrôler d'une façon permanente et collégiale les activités de la société.

Art. 8. — Le secrétaire liquide les affaires courantes, d'entente avec le président. Il dresse les procès-verbaux des assemblées. Ses autres charges sont définies par le comité.

Art. 9. — Le trésorier gère les finances de la société constituée par les cotisations, dons, legs, subventions ou recettes diverses.

Les comptes sont revus par deux vérificateurs choisis hors du comité, élus pour deux ans et rééligibles.

Art. 10. — L'avoir de la SGE répond seul des obligations de celle-ci.

Art. 11. — La SGE est engagée légalement par les signatures conjointes du président et du secrétaire, ou du président et d'un membre du comité.

Art. 12. — La dissolution de la SGE n'est acquise que par un vote à la majorité des deux tiers au moins des membres inscrits. Si l'assemblée ne réunit pas le quorum, une seconde assemblée, convoquée dans un délai de trois semaines, en décidera à la majorité des membres présents. En cas de ballottage, le président départage les voix.

Art. 13. — En cas de dissolution, l'avoir de la SGE sera remis à la SSE et ses archives iront à la Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève.

DISPOSITIONS FINALES

Art. 14. — Pour les cas non prévus dans les présents statuts, il sera référé aux statuts de la SSE.

Les statuts de l'Association des écrivains de Genève du 16 avril 1943 sont abrogés.

L'assemblée générale du 31 mars 1973 a adopté les présents statuts.

Le Président : Daniel ANET.

Le Vice-Président : Jean-Pierre LAUBSCHER.

LISTE DES MEMBRES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ GENEVOISE DES ÉCRIVAINS

	p
AESCHLIMANN, Jacques 1206 Genève, 28, route de Malagnou	36 94 45
AMSTUTZ, Betty 1203 Genève, 12, rue Cavour	
ANET, Daniel 1208 Genève, 4, rue John-Rehfous	35 74 11
ANDREYEV, Wadim 1202 Genève, 3, rue Schaub	34 84 23
ASTROW, Igor 1253 Vandœuvres, 47, chemin de la Blonde	48 83 34
BABEL, Henry 1204 Genève, 1, rue Pierre-Fatio	36 62 08
BALLMER, André A. E. 1206 Genève, 2, avenue Dumas	46 51 66
BARBIER, Henri 1249 Presinge, « La Rouvraie », route de Jussy	59 16 82
BARD, Jean 1206 Genève, 16, boulevard des Tranchées	46 47 05
BARONI, Christophe 1260 Nyon (VD), 5, rue Maupertuis	61 24 82
BAUD, Thérèse 1208 Genève, 11, rue John-Rehfous	35 06 38
BEAUFILS-LAVANCHY, Ninon 1202 Genève, 18, rue de Vermont	34 50 21
BERCHTOLD, Alfred 1224 Chêne-Bougeries/GE, 7, chemin du Mont-Blanc	48 36 10
BERGUER, Florence 1216 Cointrin/GE, 13, chemin des Marais	34 89 94
BÉTANT, Liliane 1207 Genève, 4, avenue Ernest Hentsch	36 23 84
DE BOE-CECCHI, Thaïs 1207 Genève, 14, boulevard Helvétique	36 16 70
BOPP, Léon 1208 Genève, 36, chemin de Grange-Canal	36 14 17
CASETTI, Paul 1222 Véschaz, 4, chemin des Tattes	36 68 92
CHALUT-BACHOFEN, Etienne	
1247 Anières/GE, 314, route d'Hermance	51 15 38
CHAPONNIÈRE, Pernelle 1204 Genève, 1, rue René-Louis Piachaud	
CHAVEZ, Sergio 1212 Grand-Lancy/GE, 50f, chemin des Verjus	43 36 20
CHENEVIÈRE, Jacques 1293 Bellevue/GE, 19, route de Collex	74 10 96
CHÉRELLE, Yann-Gabriel 1205 Genève, 9, rue de Candolle	20 48 13

COHEN, Albert 1206 Genève, 7, avenue Krieg	47 70 82
DAMI, Aldo 1205 Genève, 16, rue de l'Ecole-de-Médecine	28 70 93
DAWINT, Jean 1252 Meinier/GE, Corsinge	59 17 23
DAY, May 1223 Cologny/GE, 5, chemin de Coudrée	
DIMITROV, Théodore 1292 Chambésy/GE, 31a, avenue de la Foretaille	58 16 13
EMBIKICOS, Alexandre 1208 Genève, 18, chemin Rieu	47 46 82
FALCIOLA, Bernard 1204 Genève, 3, Grand'Rue	28 95 32
FAVRE, Bertrand C. 1208 Genève, 1, avenue Pierre-Odier	36 46 61
FAYDÈRES, Marie 1249 Avusy/Athenaz	56 17 78
FIECHTER, Jacques-René 1202 Genève, 15, rue du Vidollet	33 08 28
FLAKS, Michaël 1227 Carouge, Château de Vessy	43 26 46
FOSCA, François 1207 Genève, 6, rue des Eaux-Vives	36 14 66
FOURNET, Charles 1204 Genève, 2, place Neuve	21 67 75
FOURNIER-MARCIGNY, Fernand 1201 Genève, 27, quai des Bergues	32 85 05
FUCHS, Janine 1223 Cologny/GE, 5, chemin du Port-Noir	35 00 92
GIGON, Fernand 1206 Genève, 4, route de Malagnou	46 65 49
GIUGARIU, Ana 1207 Genève, c/o J. Suter, 1, rue des Photographes	35 89 35
GIVET, Fernand 1206 Genève, 18, rue de Beaumont	46 66 09
GOLDMAN, Isaïe 1201 Genève, 4, rue François-Bonivard	32 20 88
GONET, Olivier 1216 Givrins/VD, En Chanay	69 17 84
GOUDAL, Jean 1206 Genève, 22, avenue de Champel	46 63 13
GRAVEN, Jean 1206 Genève, 31, rue de l'Athénée	46 65 17
GRÉGOIRE, Hélène 1297 Founex/VD, « Le Martin Pêcheur »	76 22 11
HERBERT, Jean 1253 Vandœuvres, chemin de la Blanche	50 13 53
HERSCH, Jeanne 1208 Genève, 14, avenue Pierre-Odier	35 32 98
HONEGGER, Jean-Jacques 1233 Bernex, Les Rouettes	57 12 50
HONEGGER, Pierre 1211 Genève, 21, chemin de Conches	47 11 45

HONEGGER, Rose	
1211 Genève, 21, chemin de Conches	47 11 45
HUTCHINSON, Robert A.	
1268 Begnins/VD, Les Saugeons	
IGLY, France	
1006 Lausanne, 6, avenue de Florimont	021/23 66 92
JAQUET, Anaïs	
1204 Genève, 5, place de la Taconnerie	21 45 63
JUNOD, Robert	
1206 Genève, 1, chemin de l'Escalade	47 65 19
KOCH-TEUSCHER, Ruth (Claude ARSAC)	
Collonges s/Salève, Haute-Savoie, « Les Oyats », Aux Ragets	023/43 62 44
KRAYENBUHL, Marie Isabelle	
1203 Genève, 8, rue Lamartine	44 59 88
LAUBSCHER, Jean-Pierre	
1003 Lausanne, 10, Grand-Pont	021/22 32 22
LOSSIER, Jean-Georges	
1206 Genève, 12, avenue Léon-Gaud	46 38 01
LÖKKÖS, Antal	
1203 Genève, 16, rue de Miléant	44 47 64
LOUVIER, Pierre	
1205 Genève, c/o Verdier, 1, rue Emile-Nicolet	24 57 80
LUCAS, Gérald	
1290 Versoix, 25, route de Sauvergnay	55 18 12
LUCHETTA-RUSSOTTI, Madiana	
1207 Genève, 72, rue Montchoisy	
MAQUIGNAZ, Marianne (Manon HUBERT)	
1299 Crans, chemin de Bel'Air-Le Mesnil	022/61 16 07
MAUVENEL-BOREUX, Aline	
1233 Bernex, chemin des Failles	57 18 24
MAYOR, Jean-Claude	
1206 Genève, 10, avenue Calas	46 11 66
MAZLIAH-BOGNER, Ingrid	
1204 Genève, 53, rue du Stand	28 35 43
MÉNÉTREY, Liliane	
1211 Le Lignon/GE. 11, avenue du Lignon	44 55 26
MERTENS, Norette	
1253 Vandœuvres	50 12 02
MIREVAL, Michel	
1204 Genève, 8, rue de Saussure	21 64 54
MOLNAR, Miklos	
1202 Genève, 42, rue de Vermont	34 70 53
MONNIN, Juliette	
1206 Genève, 4, rue du Mont-de-Sion	46 27 49
MORIER, Henri	
1208 Genève, 56, chemin de la Garance	36 26 29
MOUCHET, Charles	
1207 Genève, 31, route de Frontenex	35 34 68
MUEHLEHALER, Jacques	
1207 Genève, 5-7, rue du Simplon	36 44 52
MUELLER, Fernand-Lucien	
1206 Genève, 3, rue Rodolphe-Toepffer	46 28 61
MURISIER-JUNOD, Huguette	
1217 Meyrin, 34, rue Prulay	41 61 09

MÜTZENBERG, Gabriel	
1211 Genève 19, 32, rue de Moillebeau	34 05 92
NAVILLE, René	
1206 Genève, 1, rue de Contamines	36 44 41
NOVERRAZ, Henri	
1204 Genève, Hôtel « Le Chandelier », 23, Grand'Rue	21 35 06
NOWAKOWSKI, Krystyna	
1217 Meyrin, 31, avenue de Vaudagne	41 57 15
OTTINO, Georges	
1202 Genève, 9, rue du Vidollet	33 05 12
PÉCLARD, Luce	
1205 Genève, 19, rue du Village-Suisse	21 06 31
PIANZOLA, Maurice	
1205 Genève, 8, rue du Conseil-Général	20 27 32
DE PRINCY RANAIVOARIVONY, Guy	
1211 Genève 22, B.P. 500	
QUARTIER-LA-TENTE, Eugénie	
1203 Genève, 10, rue du Devin-du-Village	44 47 48
RAPIN, Simone	
1205 Genève, 16, boulevard des Philosophes	20 96 84
RAYMOND, Marcel	
1206 Genève, 7, avenue Gaspard-Vallette	46 06 60
REY, Rémy (REICHEN)	
1203 Genève, 24, avenue des Tilleuls	45 43 49
RILLIET, Jean	
1204 Genève, 10, place du Bourg-de-Four	20 45 04
RIVAZ, Alice	
1208 Genève, 5, avenue Théodore-Weber	
ROGIVUE, Ernest	
1224 Chêne-Bougeries, 22, chemin des Voirons	48 61 36
DE ROUGEMONT, Denis	
1202 Genève, 122, rue de Lausanne	31 17 30
ROUSSET, Jean	
1204 Genève, 16d, rue Etienne-Dumont	29 77 43
ROYET, Hubert	
1211 Petit-Saconnex/GE, 8, chemin Champ-d'Anier	
RUGA, Pascal	
1206 Genève, c/o L. Schwindt, 14, rue Crespin	46 44 84
RUIZ, André	
1202 Genève, 8, rue Schaub	34 45 61
SCHMIDT, Claude	
1211 Conches/GE, 38, chemin Fossard	47 07 01
SCHNEEBERGER, Pierre F.	
1207 Genève, 7, rue de l'Avenir	36 35 57
SCHNEIDER, Fred	
1247 Anières/GE, Le Grebion 2, chemin des Hutins	51 15 26
STAROBINSKI, Jean	
1205 Genève, 12, rue de Candolle	29 80 03
STEFFEN-PONTET, Claude-Hadylle	
1207 Genève, 16, rue des Eaux-Vives	36 15 01
STIERLIN, Henri	
1207 Genève, 24, avenue William-Favre	36 48 44
TOURNIER, Germaine	
1204 Genève, 7, cour Saint-Pierre	21 51 75 ou 50 14 68

TRONCHET, Lucien	
1202 Genève, 3, rue J.-A. Gautier	32 29 46
URBAIN, Jacques	
1205 Genève, 6, rue du Village-Suisse	28 32 21
VAUCHER, Georges	
1208 Genève, 10b, chemin Frank-Thomas	32 26 42
VAUCHER-ZANANIRI, Nelly	
1208 Genève, 10b, chemin Frank-Thomas	32 26 42
VERDIER, Micha	
1205 Genève, 1, rue Emile-Nicolet	24 57 80
VERDONNET, Jean-Vincent	
F-74103 Annemasse, L'Oiselinière, route de Borly Bas-Monthoux	023 38 28 74
VICHNIAC, Isabelle	
1206 Genève, 18, rue de Beaumont	46 66 09
VOGEL, Hank	
1226 Moillesulaz, 142, rue de Genève	
VUAGNAT, Luc	
1213 Onex, Val d'Aire	92 95 04
WEBER-PERRET, Mirian	
1225 Chêne-Bourg, 39c, avenue de Bel-Air	48 60 22
Z'GRAGGEN, Yvette	
1247 Anières/GE, 320, route d'Hermance	51 11 80

MEMBRES ASSOCIÉS OU CORRESPONDANTS

ARGHEZI, Barutu, membre correspondant	
Bucarest, Roumanie, 45, rue Victor-Manu	
JOSSERAND, Colette	
01210 Ferney-Voltaire, 78, rue de Meyrin	022/34 60 11; int.: 3803
WELTEN, Emile	
1006 Lausanne, 16, Bonne-Espérance	021/29 84 42

DE L'ÉTERNELLE ABSENCE

La Parque a retiré au-delà des bornes du monde visible, au cours de l'année, François Bouchardy, Rodo Mahert, Josette Marinelli.

IMPRIMÉ EN SUISSE PAR KUNDIG — GENÈVE

Le dessin de la couverture est de Claude Pérusset, graphiste

Papier de Blum et Rochat, Genève.

